



82 avenue de la Riondaz
73870 Saint-Julien-Mondenis

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne

Procès-verbal du Comité Syndical

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, le comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne, s'est réuni au siège à Saint-Julien-Mondenis, sous la présidence de Christian SIMON, Président, à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du comité syndical du 14 janvier 2026
- Présentation du calcul du coût du service
- Projets de délibérations :
 - 1- Vote du Compte Financier Unique 2025
 - 2- Affectation des résultats 2025
 - 3- Vote du Budget Primitif 2026
 - 4- Adoption du Plan de Formation
 - 5- Adoption du Règlement de Formation
 - 6- Délibération portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet et autorisant le cas échéant, le recrutement d'agents contractuels
 - 7- Délibération portant mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade
- Relevé de décisions

Présents : Christian SIMON, François CHEMIN, Claude REYNAUD, José VARESANO, Joël CECILLE, Christian JACOB, Marie-France RANCUREL, Pascal BAUDIN, Jean-Claude PERRIER, Florian PERNET, Jocelyne DEJEAN, Nathalie VARNIER, Aimé PERRET,

Représenté par pouvoir : Jacky DEMONNAZ (procuration à Jean-Claude PERRIER),

Absents : Roland AVENIERE, Erica SANDFORD, Patrick BOIS, Fabrice BAUDRAY, Pascal DOMPNIER, Sylvain CONTI, Gwenaël HILAIRET, Jean-Pierre ROUGEAUX, Philippe ROLLET, Jean-Michel AUGEM,

Secrétaire de séance : José VARESANO,

En exercice : 23	Présents : 13	Votants : 14
------------------	---------------	--------------

Le quorum étant atteint, le Président donne lecture des pouvoirs et excusés.

Monsieur José VARESANO est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

- **Présentation du calcul du coût du service**

Le Président a proposé d'utiliser la matrice des coûts pour calculer le coût du service à répercuter sur ses adhérents.

Pour le SIRTOMM, les flux identifiés sont les suivants :

- Ordures ménagères résiduelles
- Verre
- Collecte sélective
- Déchèteries
- Bio-déchets

Les types de dépenses sont réparties en charges de structure, de pré-collecte, collecte, transfert vers exutoire, communication et prévention, traitement.

Les produits correspondent aux reprises de matériaux, au soutien et aux facturations de prestations de services aux professionnels.

Zoom sur chaque poste de dépenses :

- Charges de personnel :

PRE-COLLECTE (entretien des CSE)	50 577,69
COLLECTE en déchèteries	328 457,97

QUAIS_TRANSFERT (usine de ST Julien et Modane)	90 841,45
TRANSFERT_DCT (bas de quai)	168 274,82
COMMUNICATION	8 843,14
PREVENTION	8 843,14
COLLECTE EN REGIE des OM et CS	394 632,78
STRUCTURE	294 218,94
Total	1 344 689,94

- Charges de structure (service administratif, frais du siège (entretien, téléphonie, affranchissement), abonnements des logiciels, frais de publication des marchés publics, ...)

Elles sont réparties entre les différents flux de manière proportionnelle en fonction des coûts techniques de collecte des déchets et de traitement et sont exprimées en HT.

OM	158 598
VERRE	16 672
CS	87 748
Déchèteries	156 768
Total	419 786

- Coût des véhicules : La méthode de répartition est le nombre de kilomètres effectués par type de véhicule

Pour 2025, les coûts d'entretien, réparation, autoroute, pneumatiques et carburant s'élèvent à 759 558 € TTC

COLLECTE DES OM	30 %
COLLECTE SELECTIVE	25 %
TOTAL POUR LA COLLECTE	55 %
TRANSFERT DE BENNES DE DECHETERIES	45 %

- Coût des déchèteries :

Charges de structure	156 768
Communication	2 472
Prévention	8 392
Collecte	634 485
Transfert	985 685
Traitement	1 107 296
Compostage	142 472
ISDI	14 668
Enlèvement et traitement / déchets dangereux	60 698
TVA	216 610
TOTAL	3 329 546

Zoom sur chaque poste de recettes

- Reprise de matériaux :

VERRE	70 824
CS	93 740
Déchèteries	68 428
Cartons	222 429
Fer	108 233
TOTAL	563 654

- Soutien des éco-organismes (CITEO, ECOSYSTEM et ECOMAISON) :

OM	16 182
VERRE	42 701
CS	1 022 448
Déchèteries	76 864
TOTAL	1 158 195

Coût total du service 2025 par flux :

2025	Ordures Ménagères	Verre	CS	Déchèteries	Bio déchets
Charges	3 345 226	348 442	1 850 495	3 329 546	80 606
Produits	146 055	116 835	1 232 413	440 720	
Résultat	3 199 171	231 607	618 082	2 888 826	80 606

Pour 2025, le coût total du service s'élève à 7 018 292 euros :
montant appelé pour les participations des adhérents pour 2026

Focus sur l'évolution des participations des adhérents :

2024	2025	2026	Evolution des participations
7 552 088 €	7 304 840 €	7 018 292 €	- 3,94 %

Coût 2025	Participations			évolution en €	en %
	2024	2025	2026		
Adhérents					
4C	1 212 236	1 122 185	1 078 008	-44 177	-3,94
3CMA	2 547 557	2 515 766	2 416 729	-99 037	-3,94
CCHMV	1 762 820	1 759 876	1 690 596	-69 280	-3,94
CCMG	1 272 738	1 182 684	1 136 126	-46 558	-3,94
CCPM	756 737	725 390	696 834	-28 556	-3,94
TOTAL	7 552 088	7 305 901	7 018 292	-287 609	-3,94

Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2026 du Syndicat et se présente comme suit :

L'année 2026 pour le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Maurienne (SIRTOMM) est une année charnière.

C'est la première année d'exploitation pleine et entière après la mise en place de sondes dans nos conteneurs d'ordures ménagères et de sélectives. Cette année va nous permettre de confirmer la tendance que nous avons pu observer à savoir une meilleure optimisation des tournées avec un taux de remplissage plus élevée notamment en hors saison.

La mise en place de ces sondes a constitué un véritable tournant dans la manière de procéder à la collecte des ordures ménagères et du sélectif dans la vallée : l'objectivation des données pour nos adhérents (communes, intercommunalités) permet d'avoir une vision claire du service rendu et du coût associé.

Le SIRTOMM est le quatrième parc de France en nombre de colonnes (2800 dont respectivement 1207 d'ordures ménagères résiduelles ; 885 de collectes sélectives et 642 de verre).

L'équipement complet du parc du SIRTOMM a été réalisé en une année contre quatre initialement prévu. Ce travail a pu être réalisé grâce aux équipes d'exploitations techniques et opérationnelles du SIRTOMM qui part leur capacité d'adaptation et leurs expertises de conduites ont compris l'enjeu de cette nouvelle manière de procéder à la collecte des ordures ménagères.

Au total, l'investissement de projet est d'un montant de 660 000 € TTC.

La mise en place de ces sondes permet également d'objectiver la dépense publique avec nos prestataires de collectes et de calibrer au plus juste le besoin nécessaire.

Concernant la gestion du transport des bennes en déchetterie, des changements majeurs ont été opérés en 2025 et vont permettre sur l'année 2026 de confirmer la tendance du dernier semestre 2025 liée à la réécriture du marché de transport des déchetteries.

Notre objectif a été de réécrire le marché pour une facturation à la tonne des déchets des déchetteries du bas de vallée (Bonvillaret – La Chambre – Saint Léger) : le prestataire vient directement chercher le déchet en déchetterie.

Ce nouveau marché a été mis en place à partir d'août 2025. Les premiers éléments de comparaison sont encourageants :

Janvier à novembre 2024 : 151 997 km pour 58 342 litres de carburant

Janvier à novembre 2025 : 121 982 km pour 51 233 litres de carburant

A tonnage équivalent, on observe une baisse de 30 015 km (- 19.75%) et de 7 109 litres de carburant (- 12.19%).

L'année 2026 va être la première année pleine d'exploitation sur ce nouveau marché des déchetteries et va permettre de confirmer cette tendance engagée depuis août 2025.

La rationalisation de la collecte EVOLUPAC (camion grue) et en déchetteries (AMPLIROLL) permet au SIRTOMM de procéder à l'internalisation d'une partie de ces prestations historiquement extérieures : C'est le cas du lavage des CSE.

Lavage des conteneurs semi-enterrés :

Le coût du lavage d'un conteneurs semis enterrées est entre 75 et 100 € HT. Chaque année le SIRTOMM dépense entre 50 000 et 70 000 € pour une prestation extérieure de lavage des conteneurs semis enterrées.

Cette prestation pose plusieurs problématiques dans la performance du service public rendu :

Tous les conteneurs ne peuvent pas être lavés. Les conteneurs sont lavés par « campagne ».

Pour des questions d'équilibres budgétaires, les conteneurs de verres n'ont jamais été lavés.

Manque de souplesse dans le cas où le SIRTOMM doit procéder à un lavage de conteneurs supplémentaires.

Notre objectif est de faire l'acquisition d'une berce laveuse sur AMPLIROLL : il s'agit d'un caisson de lavage qui se crochète de la même manière qu'une benne de déchetterie sur un camion AMPLIROLL.

Ainsi, il n'est pas nécessaire d'acheter un camion supplémentaire pour ce nouveau service.

Le coût de cette berce laveuse est de 283 000 € TTC. Nous récupérons 46 000 € sur la FCTVA pour un coût final pour le SIRTOMM de 236 000 €. Le taux de retour sur investissement est de 4 ans.

Fournitures de groupes hydrauliques pour les quais de transferts de St Julien et Modane :

Le transport des ordures ménagères et de la collecte sélective s'effectue en semis remorques avec la société TRANSRF dans le cadre d'un marché public. Ce dernier se clôture le 30 avril 2026. Dans le cadre de ce nouveau marché, le SIRTOMM souhaite avoir la maîtrise des groupes hydrauliques sur les quais de transferts de Saint Julien et Modane.

La maîtrise des groupes hydrauliques permet une meilleure fluidité au niveau des rotations de semis remorques. La majorité des collectivités disposant d'un quai de transfert dispose de leurs propres groupes hydrauliques. L'enveloppe financière de ce projet est de 100 000 €.

Mise en place de conteneurs semis enterrées supplémentaires :

Le SIRTOMM dispose d'un parc de 2800 colonnes. L'éco-organisme CITEO en charge du soutien financier lié à la collecte sélective indique un ratio de 1 colonne de sélectif pour 110 « habitants » (permanents ou touristes). La Maurienne dispose d'environ 168 000 lits touristiques (CRTE) soit 22% des capacités d'accueils de la Savoie. Ces lits touristiques sont principalement concentrés dans la vingtaine de stations de sports d'hivers qui compose la Maurienne. Pour rappel 50% de notre tonnage annuel est produit du 15 décembre au 15 mars. L'augmentation de la population dans ces stations peut aller de fois 3 à fois 15.

Exemple sur la commune de Val Cenis : 2100 habitants permanents et près de 8000 habitants (touristes) en période hivernale. En l'occurrence sur cette commune, le ratio est d'une colonne pour 135 habitants. De manière générale, les stations de sports d'hivers sont sous-dotées en colonne d'ordures ménagères et de sélectifs.

Une cinquantaine de colonnes supplémentaires doit être rajoutée sur les stations pour être dans des ratios conformes aux évolutions des tonnages d'ordures ménagères et l'augmentation croissante du flux touristique.

L'enveloppe financière est de 200 000 €.

Mise en place d'un « roll Packer » sur la déchetterie de Val-Cenis :

Certains déchets de déchetterie peuvent être compactés afin de diminuer le nombre de transport nécessaire pour le remplacement d'une benne pleine. C'est le cas des flux suivants :

Carton

Ferraille

Déchet vert

DIB (tout venant)

Bois.

Un aller-retour du siège du SIRTOMM pour la rotation d'une benne à la déchetterie de Val Cenis à une distance de 100 km.

En 2024, le tonnage de ces flux représente 625 tonnes pour 199 rotations pour un coût de 97 000 €. Le bureau des vice-présidents est parti en visite au cours du dernier trimestre 2025 à la déchetterie d'Oyonnax au sein de la communauté de communes du Haut Bugey pour voir en condition réelle l'utilisation d'un « rouleau compacteur mobile » sur déchetterie.

Concrètement, il s'agit d'un véhicule équipé d'un bras au bout duquel se trouve un rouleau équipé de dents pour faire le compactage des bennes.

L'augmentation du tonnage dans les bennes permet une diminution du nombre de rotations. En mettant en place ce véhicule sur la déchetterie nous pourrions diminuer nos rotations de 20%. L'économie réalisée est de 20 000 €.

L'enveloppe financière pour l'acquisition de ce type de véhicule est de 115 000 € TTC. Le taux de retour sur investissement est de 6.5 ans.

DELIBERATIONS :

Vote du Compte Financier Unique

Considérant la panne informatique de l'application Helios, le compte financier unique de 2025 n'a pas pu être finalisé dans le temps imparti. Aussi le vote est reporté ultérieurement.

N°08.2026 : Reprise anticipée des résultats 2025 (à l'unanimité)

L'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte Financier unique (CFU), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N. Le cadre budgétaire et comptable applicable au syndicat permet cependant de reprendre le résultat avant le vote de CFU. On parle alors de reprise anticipée du résultat. Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du compte financier unique.

Le Président a proposé de voter le budget primitif 2026 avec la reprise anticipée du résultat 2025, à savoir le projet de compte financier unique. Le résultat est synthétisé dans un document certifié par le comptable comme suit :

:

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 401 069,24€	9 769 982,19€	12 171 051,43€
	Recettes réalisées	1 369 164,53€	9 480 364,52€	10 849 529,05€
	Restes à réaliser	--	--	--
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 401 069,24€	9 769 982,19€	12 171 051,43€
	Dépenses réalisées	1 455 152,66€	9 040 710,42€	10 495 863,08€
	Restes à réaliser	343 672,76€	--	343 672,76€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 85 988,13€	439 654,10€	353 665,97€

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	277 865,54€	598 024,19€	835 889,73€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	191 877,41€	1 037 678,29€	1 229 555,70€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 343 672,76€	--	- 343 672,76€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 151 795,35€	1 037 678,29€	885 882,94€

Il a été décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	1 037 678,29
Affectation complémentaire en réserve (1068)	300 000,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	737 678,29
Résultat d'investissement reporté	191 877,41

N°09.2026 : Vote du budget primitif 2026 (à l'unanimité)

Le Comité Syndical a voté les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Fonctionnement :	
Dépenses	9 715 163,16
Recettes	9 715 163,16

Investissement :	
Dépenses	1 787 567,81
Recettes	2 131 240,57

Pour rappel, le total du budget primitif 2026 :

Fonctionnement :	
Dépenses	9 715 163,16
Recettes	9 715 163,16

Investissement :	
Dépenses (dont 343 672,76 € de RAR)	2 131 240,57
Recettes	2 131 240,57

Dont le détail est ci-dessous :

Article	Réalisé N-1	Prévu 2025	Réalisé 2025	BP 2026
Fonctionnement dépenses	9 062 738,95	9 769 982,19	9 040 710,42	9 715 163,16
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 574 069,43	6 599 373,00	6 579 388,06	6 767 800,00
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	435 029,41	353 800,00	359 130,14	351 900,00
6041 Achats d'études	49 591,92	18 000,00	17 957,10	8 000,00
60611 Eau et assainissement	1 664,48	2 000,00	3 689,86	4 000,00
60612 Energie - Electricité	26 902,48	24 000,00	32 565,51	33 000,00
60621 Combustibles	4 065,58	4 000,00	2 676,71	3 000,00
60622 Carburants	328 064,24	280 000,00	279 566,92	280 000,00
60623 Alimentation	1 543,07	2 000,00	2 485,78	2 500,00
60628 Autre fourniture non stockées	7 009,34	7 000,00	5 930,79	6 000,00
60631 Fournitures d'entretien	1 430,37	1 400,00	878,28	1 000,00
60632 Fourniture de petit équipement	7 577,22	6 000,00	1 300,07	3 000,00
60636 Habillement vêtement de trav	5 800,97	8 000,00	10 622,72	10 000,00
6064 Fournitures administratives	1 379,74	1 400,00	1 456,40	1 400,00

61 SERVICES EXTERIEURS	6 036 977,53	6 142 073,00	6 106 130,57	6 240 500,00
611 Contrat de presta de services	5 194 251,60	5 241 300,00	5 393 517,45	5 450 000,00
61358 Autres	14 794,81	16 000,00	19 049,31	16 000,00
61521 Terrains	56 474,39	25 000,00	59 329,55	60 000,00
615221 Bâtiments publics	13 150,50	86 000,00	30 919,53	32 000,00
615228 Autres bâtiments	372,00			
61551 Matériel roulant	457 899,28	432 000,00	365 903,47	360 000,00
61558 Autres biens mobiliers	96 446,89	30 000,00	20 764,26	21 000,00
6156 Maintenance	64 496,64	170 000,00	62 135,50	150 000,00
6161 Multirisques	126 848,76	130 000,00	143 051,11	140 000,00
6182 Documentation générale et technique	1 869,66	1 400,00	1 468,39	1 500,00
6184 Versement à de orga de forma	10 373,00	10 373,00	9 992,00	10 000,00
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	97 097,49	98 500,00	108 326,35	169 600,00
6227 Frais d'acte et de contentieux			76,08	0,00
6231 Annonces et insertions	7 560,00	8 000,00	5 435,83	4 000,00
6232 Fêtes et cérémonies	3 074,42	2 000,00	4 376,21	2 500,00
6238 Divers	24 883,13	3 500,00	8 641,86	8 000,00
6247 Transports collectifs	5 518,05	4 500,00		
6251 Voyages, déplacement missions	23 745,86	20 000,00	13 906,46	15 000,00
6261 Frais d'affranchissement	2 799,74	2 800,00	3 584,47	2 800,00
6262 Frais de télécommunications	13 729,17	15 000,00	27 545,28	27 000,00

627 Service bancaire et assimilés	644,50	300,00	123,16	300,00
6281 Concours divers (cotisations)	1 398,95	1 400,00	970,00	1 000,00
6283 Frais de nettoyage des locaux	4 357,90	1 000,00	13 047,99	14 000,00
62878 A des tiers	9 385,77	40 000,00	30 619,01	95 000,00
63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS AS	4 965,00	5 000,00	5 801,00	5 800,00
6355 Taxe et impôt sur le véhicules	4 965,00	5 000,00	5 801,00	5 800,00
637 Autre impôts, taxe (autr orga)				
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 457 922,52	1 369 500,00	1 278 532,21	1 369 500,00
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	10 037,66			
6218 Autre personnel extérieur	10 037,66			
63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS AS	19 319,25	20 000,00	17 197,61	20 000,00
6336 Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 319,25	20 000,00	17 197,61	20 000,00
64 CHARGES DE PERSONNEL	1 428 565,61	1 349 500,00	1 261 334,60	1 349 500,00
64111 Rémunération principale	583 304,01	480 000,00	508 619,42	480 000,00
64112 SFT, indemnité de résidence	6 606,80	6 500,00	4 667,61	6 500,00
64118 Autres indemnités	189 513,74	185 000,00	147 826,70	185 000,00
64131 Rémunérations	218 914,89	240 000,00	203 467,81	240 000,00
64168 Autres emplois aidés				
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	159 898,19	160 000,00	143 658,87	160 000,00

6453 Cotis aux caisse de retraites	198 154,16	200 000,00	186 254,78	200 000,00
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 852,26	10 000,00	8 132,22	10 000,00
6455 Cotis pour assurance du pers	40 686,07	45 000,00	41 230,52	45 000,00
6456 Verst au F.N.C. supp familial	4 373,00	5 000,00	1 445,00	5 000,00
6474 Versement aux autres œuvre soc	16 828,89	17 000,00	15 168,70	17 000,00
6475 Médecine du travail, pharmacie	1 433,60	1 000,00	862,97	1 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.		603 583,19		147 863,16
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	892 888,92	1 029 426,00	1 021 410,42	1 300 000,00
67 CHARGES SPECIFIQUES	29 900,00	5 936,00	5 936,00	0,00
675 Valeur comptable immo cédée		4 113,00	4 113,00	0,00
6761 Différence réal (positives)	29 900,00	1 823,00	1 823,00	0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	862 988,92	1 023 490,00	1 015 474,42	1 300 000,00
6811 Dot. amort. immo incorporelles	862 988,92	1 023 490,00	1 015 474,42	1 300 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	40 032,29	76 600,00	71 042,26	47 500,00
65311 Indemnités de fonction	37 877,68	38 000,00	37 877,68	42 000,00
65312 Frai de mission déplacement		1 800,00		
65313 Cotisations de retraite	2 152,30	2 200,00	2 148,12	2 500,00
6541 Créances admises en non-valeur		3 280,00		

65748 Autre personne de droit privé		22 500,00	22 500,00	2 500,00
65811 Droit utilisation - Info nuage		500,00	451,20	500,00
65888 Autres	2,31	8 320,00	8 065,26	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	97 825,79	90 000,00	89 277,77	81 000,00
66111 Intérêts réglés à l'échéance	97 825,79	90 000,00	89 277,77	81 000,00
67 CHARGES SPECIFIQUES		1 500,00	1 059,70	1 500,00
673 Titre annulé (sur exer anté.)		1 500,00	1 059,70	1 500,00
Fonctionnement recettes	9 111 584,76	9 769 982,19	9 480 364,52	9 715 163,16
002 Excédent antérieur reporté		598 024,19		737 678,29
013 ATTENUATION DE CHARGES	15 072,70	11 000,00	9 195,82	10 999,87
64 CHARGES DE PERSONNEL	15 072,70	11 000,00	9 195,82	
6419 Remb rémunération pers	15 072,70	11 000,00	9 195,82	10 999,87
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	35 607,37	31 270,00	30 854,00	35 763,00
77 PRODUITS SPECIFIQUES	35 607,37	31 270,00	30 854,00	35 763,00
777 Rec subv inv transf cpte résul	35 607,37	31 270,00	30 854,00	35 763,00
70 PRODUITS DES SERVICES	631 395,55	715 000,00	698 946,24	810 000,00
70613 Redev enlvt déchet industriels	49 540,00	40 000,00	55 440,00	60 000,00
706888 Autres	127 889,39	75 000,00	9 000,00	100 000,00
7088 Prod activité annex	453 966,16	600 000,00	634 506,24	650 000,00

74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	8 274 890,72	8 355 997,00	8 665 285,54	8 060 722,00
744 FCTVA	440,75	300,00	2 104,94	5 000,00
74748 Autres communes		7 556,00	7 556,11	0,00
74758 Autres groupements	7 552 088,00	7 648 141,00	7 782 979,84	7 018 292,00
74888 Autres	722 361,97	700 000,00	872 644,65	1 037 430,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	122 348,68	52 755,00	70 020,05	60 000,00
755 Débits et pénalités perçus	52 500,00		8 705,00	
75888 Autres	69 848,68	52 755,00	61 315,05	60 000,00
77 PRODUITS SPECIFIQUES	32 269,74	5 936,00	6 062,87	0,00
773 Mandat annulé (exercice anté)	2 369,74		126,87	0,00
775 Produit de cess d'immo	29 900,00	5 936,00	5 936,00	0,00

Article	Réalisé 2025	RAR	BP2026	BP + RAR
Investissement dépenses	1 455 152,66	343 672,76	1 787 567,81	2 131 240,57
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 854,00		35 763,00	35 763,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 854,00		37 763,00	
13911 Etat et etab nationaux	16 150,15		20 134,00	
13912 Régions	997,67		1 000,00	
13913 Départements	13 636,18		12 886,00	
13918 Autres	70,00		1 743,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES	337 844,59		346 000,00	346 000,00
1641 Emprunts en euros	337 844,59		346 000,00	

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 057 776,71	343 672,76	1 290 804,81	1 634 477,57
2158 Autr inst.,mat,outil. tech	911 456,90	343 672,76	1 035 704,81	
21828 Autres matériels de transport	127 474,46		245 000,00	
21838 Autre matériel informatique	18 845,35		10 000,00	
2185 Matériel de téléphonie			100,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	28 677,36		115 000,00	115 000,00
2315 Install., mat et outil. tech	28 677,36		115 000,00	
Investissement recettes	1 369 164,53		2 099 740,57	2 131 240,57
001 Excédent antérieur reporté			191 877,41	191 877,41
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.			147 863,16	147 863,16
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 021 410,42		1 300 000,00	1 300 000,00
19 NEUTRALISATION ET REGULARISATI	1 823,00		0,00	
192 Plu moins-value sur cess immo.	1 823,00		0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 113,00		0,00	
2158 Autr inst.,mat,outil. tech	4 113,00		0,00	
21828 Autres matériels de transport			0,00	
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISAT	1 015 474,42		1 300 000,00	
281318 Autres bâtiments publics	79 684,17		79 684,17	

28138 Autres constructions	4 670,92		4 670,92	
28158 Autr inst.,mat,outil. tech	492 049,53		715 234,91	
281828 Autres matériels de transport	401 899,42		400 000,00	
281838 Autre matériel informatique	35 740,12		100 000,00	
281848 Autr mat de bureau et mob	1 020,53			
28185 Matériel de téléphonie	409,73		410,00	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	290 495,26		460 000,00	460 000,00
10222 FCTVA	241 700,80		160 000,00	
1068 Excédent de fonct capitalisés	48 794,46		300 000,00	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	57 258,85		31 500,00	31 500,00
1311 Etat et etab nationaux	57 258,85		31 500,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES			0,00	0,00

N°10.2026 : Adoption du Plan de Formation (à l'unanimité)

Le Président a rappelé aux membres de l'assemblée la nécessité de construire et de proposer aux agents de l'établissement un plan de formation qui réponde simultanément au développement des compétences des agents et à celui de l'établissement. Ce plan a vocation à traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs et à hiérarchiser les besoins en fonction des capacités financières et des orientations politiques et ou stratégiques de développement.

Le plan de formation intègre :

- les formations obligatoires d'intégration et de professionnalisation définies par les statuts particuliers,

- les formations de perfectionnement dispensées en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent,
 - les formations professionnelles obligatoires liées à l'exercice d'une fonction ou d'une activité particulière,
 - la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique,
 - la formation personnelle suivie à l'initiative de l'agent,
 - les actions de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage de la langue française.
- Les axes forts pour les années 2026 à 2028 seront d'instaurer une dynamique dans la recherche de montée en compétence pour l'ensemble de nos agents et de faciliter l'accès à la formation.

Le plan est décrit dans le document ci-annexé. Ces propositions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents.

Les agents bénéficieront des autorisations d'absences nécessaires pour suivre ces actions de formation sur le temps de service.

Les coûts des formations acceptées seront pris en charge par l'établissement lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement dans le cadre du CNFPT.

Les modalités de départ en formation des agents sont précisées dans le règlement de formation de l'établissement.

N°11.2026 : Adoption du Règlement de Formation (à l'unanimité)

Le règlement formation définit les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 19 février 2026 ;

Considérant que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel. La formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

Considérant que la formation professionnelle doit favoriser le développement des

compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale.

Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

Considérant que la formation recouvre :

- Les formations statutaires obligatoires,
- Les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale,
- Les stages proposés par le CNFPT,
- Les éventuelles actions de formation organisées en interne par la commune pour ses agents, sur des thèmes spécifiques,
- Les actions de formation organisées en partenariat avec d'autres collectivités sur des thèmes spécifiques choisis par la collectivité territoriale ou auxquels peut adhérer la commune dans l'intérêt de ses agents,
- La participation des agents de la commune à des formations proposées par des organismes privés qui peuvent, le cas échéant, être diplômants ou certifiants

N°12.2026 : Délibération portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet et autorisant le cas échéant, le recrutement d'agents contractuels (à l'unanimité)

Il a été décidé la création à compter du 1er juillet 2026 au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil correspondant aux grades d'adjoint administratif territorial ou d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les missions suivantes :

- Accueil du public
 - Emission de mandats en comptabilité ;
 - Gestion des appels de gardiens de déchèteries pour les commandes de rotation de bennes ;
 - Vente de tickets de déchèterie.
- Cette création de poste est en prévision du remplacement d'un agent qui part à la retraite.

N°13.2026 : Délibération portant mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade (à l'unanimité)

Le Président a rappelé à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau

d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il a été décidé :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet ;
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

● RELEVÉ DE DÉCISIONS

Selon article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération du Comité Syndical en date du 5 août 2020, voici les décisions prises par le Président :

Date	Objet	Prestataire	Montant HT
19/01/2026	Badge	AXIBIO	1475.00€
21/01/2026	Laveuse de colonnes	UGAP	236 007.87€
04/02/2026	Pont bascule	INNOVAPESAGE	39 900,00€

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance.

Ce procès-verbal a été approuvé lors de la séance du 02 juin 2026.